

## Conditions de ventes

1. Les conditions générales ci-après sont d'application pour tous les accords de vente et autres conclus par B&C. dans ces conditions le client est indiqué comme « acheteur » (quel que soit le contenu de l'accord). D'autres conditions venant de l'acheteur sont exclues sauf si elles ont été acceptées par écrit par B&C.

2. Les commandes/ordres sont irrévocables pour l'acheteur. Tout contrat de vente (nonobstant tout accord ou engagement verbal de la part des vendeurs, représentants ou autres intermédiaires B&C décoration de la fenêtre) prend effet après acceptation tacite d'une semaine à compter de la date de la commande/de l'ordre. B&C décoration de la fenêtre se réserve le droit, dans le délai prévu, d'attacher des conditions particulières à l'acceptation de l'ordre (ex. remboursement, paiement des créances) ou de l'annuler sans indication de la raison.

3a. La livraison des marchandises a lieu départ d'usine. B&C décoration de la fenêtre s'occupe de l'acheminement des marchandises à l'adresse de l'acheteur. Cette livraison n'est franc de port qu'à condition que ceci ait été formellement convenu entre les parties.

3b. L'acheteur est tenu de vérifier l'absence de manquements ou de dommages éventuels de l'emballage lors de la réception des marchandises ou d'effectuer ce contrôle après notification de la mise à disposition des marchandises par B&C décoration de la fenêtre. L'acheteur est tenu de mentionner tous manquements ou anomalies constatés (marchandises et/ou emballage) sur le bon de commande/ la facture ou le document de transport. Toute marchandise livrée est considérée comme inspectée et agréée par l'acheteur. Aucune réclamation y afférent ne sera retenue.

4. Sauf s'il y a eu un autre accord écrit, la mention du délai de livraison se fera approximativement. Un léger dépassement du délai de livraison ne dispense pas l'acheteur des obligations stipulées dans le contrat de vente. Un dépassement plus conséquent ne pourra jamais entraîner des frais de dommages et intérêts pour B&C.

5a. Sauf demande explicite de l'acheteur, le choix du moyen de transport, d'expédition et d'emballage revient à B&C décoration de la fenêtre. Les frais supplémentaires occasionnés par les désirs particuliers de l'acheteur en matière de transport/d'expédition ne seront acquittés que sur déclaration de prise en charge de l'acheteur.

5b. Conformément à l'alinéa 3a et à l'art. 7:10 du Code civil néerlandais (nBw), toute expédition départ d'usine se fait aux risques et périls de l'acheteur, quelles que soient les conditions exigées par le transporteur.

6a. Toute réclamation doit, sous peine de déchéance, être transmise par écrit à B&C décoration de la fenêtre dans un délai de huit jours à compter de la date de réception de la marchandise et mentionner la nature et l'étendue précise des plaintes. Toute réclamation relative aux factures doit être formulée par écrit dans les huit jours à compter de la date d'envoi de la facture.

6b. Si une réclamation s'avère fondée, B&C décoration de la fenêtre s'engage à remplacer la marchandise défectueuse ou à la réparer à ses frais, sans que, contrairement à l'article 6:185 du Code civil néerlandais (responsabilité du fait des produits) l'acheteur ait droit de réclamer des indemnités.

6c. L'acheteur doit informer le client final de tous les aspects de risques éventuels liés à l'utilisation des produits livrés par B&C (entre autre les risques liés aux cordons de levage pour

les jeunes enfants). L'acheteur doit également informer le client final des procédures d'utilisation ainsi que des endroits et hauteurs de placement des produits. Il doit aussi communiquer correctement à B&C toute l'information reçue du client final en matière de ces différents aspects de risques au moment de passer la commande ou de la modifier. L'acheteur préserve B&C des conséquences d'erreurs dans la commande ainsi que des conséquences du non respect éventuel des prescriptions de sécurité en matière de montage, dont il était au courant, pour autant que celles-ci soient la responsabilité de l'acheteur.

6d. Les marchandises livrées ne peuvent faire l'objet d'un retour que sur autorisation écrite préalable de B&C décoration de la fenêtre aux conditions déterminées par B&C décoration de la fenêtre.

7. Tous les produits livrés par B&C restent sa propriété jusqu'au paiement intégral. Les livres de collection de B&C demeurent la propriété de B&C, quelle que soit l'indemnité payée pour leur utilisation.

8. Sauf s'il a été stipulé différemment, tous les paiements doivent avoir lieu endéans les 14 jours après la date de facturation. En cas de paiement tardif, B&C est en droit d'imposer un intérêt de 1,5% par mois depuis la date de facture sur le montant échu ainsi qu'un dédommagement pour les frais d'encaissement. Sans accord écrit de B&C l'acheteur n'a pas le droit de déduire ses bonus lors du paiement de factures tant qu'il est redevable, par sa propre négligence, d'intérêts et de frais à B&C.

9. Les accords conclus par B&C décoration de la fenêtre ainsi que leur réalisation et leur exécution sont exclusivement régis par le droit néerlandais. La pertinence de la Convention de Vienne sur la Vente internationale (CISG) est expressément exclue. Seul le juge du tribunal dans le ressort duquel est située l'entreprise ou le siège social de B&C décoration de la fenêtre est habilité à prendre connaissance de tout différend découlant ou se rapportant à ces contrats.

10. B&C Décoration de fenêtre offre une garantie de 5 ans sur tous les produits bece®. Le délai de garantie n'affecte en rien les dispositions légales telles que celles d'application sur la vente des biens de consommation. Consultez [becedealer.com/garantie](http://becedealer.com/garantie) pour un aperçu complet de nos conditions de garantie

Ces conditions ont été déposées à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Harderwijk le 24 juin 2014 sous le numéro de dossier 08208128.